

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 87 (1960)
Heft: 7

Artikel: Variété : le remplaçant
Autor: M.M.-E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-231892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉ

Le remplaçant

Autrefois, dans nos églises de village, il n'y avait souvent aucun instrument de musique pour accompagner les cantiques. Le régent faisait office de chante. Il annonçait le cantique ou le psaume, et entonnait. L'un d'eux, dans un village du Gros-de-Vaud, devant s'absenter, chargea l'un de ses cousins de le remplacer. Celui-ci, doué d'une très belle voix, était employé de chemin de fer. Les réseaux n'étaient alors pas encore très nombreux.

Bon ! Le voilà à l'église. Il se tire fort bien d'affaire mais, durant le sermon, il s'endort. Voulant lui rendre service, un de ses voisins le secoue légèrement par le bras. Hélas ! le remplaçant du chantre se dresse brusquement et crie à pleine voix : « Pour Yverdon, Neuchâtel, Fribourg et Berne, changement de train ! »

Tableau !

M. M.-E.

Pour tuer... le temps !

On paysan traove lou vihlie mädze avoué on fusi e on tsein e lai fa :

— Vo alladé à la t'sasse monchu lou mädze ?

— Peuf, l'affère dé tia lou tin !

— Vo nai nion d'autre a tia ?

Un paysan trouve le vieux docteur avec un fusil et un chien et lui dit :

— Vous allez à la chasse, monsieur le docteur ?

— Peuh ! l'affaire de tuer le temps !

— Vous n'avez donc rien d'autre à tuer ?

Patois de Sottens. Lucien Braillard.

Chers correspondants

la Rédaction attend vos articles et mots drôles.

Résultats du concours de février

Plus facile et sans piège, le « mots croisés » de février a permis à 32 concurrents, sur une cinquantaine, de nous adresser une grille conforme à la « grille originale ».

La définition *Jadis bottait les gens ou leur tenait la jambe* a donné pas mal de fil à retordre à quelques concurrents qui, de guerre lasse, ont opté pour « Fesse » au lieu de « Heuse » : botte ou jambière portée au moyen âge. Plusieurs « Glossoterie » au lieu de « Glos-sotomie ».

Répétons, pour ceux qui n'ont pas saisi notre commentaire sur le mots croisés de janvier, que pas un concurrent n'a mis *Pelue*, couverte de poils — mot contenu dans la « grille » originale », qui seule fait foi...

Voici la liste des lauréats, après tirage au sort :

Mme P. Cottier-Jaquier, Corseaux s. Vevey.
M. P. Delacrausaz, Lausanne.
M. Maurice Meylan, Sainte Croix.
M. H. Buffat, Lausanne.
M. Léonce Granger, Troistorrents (VS).
Mme Elisabeth Mutrux, Vevey.
M. Henri Nicolier, Nyon.
Mme Peneveyre, Lausanne.
M. Jean Barras, Onnens (FR).
Mme Karlen-Cottier, Château-d'Oex.
M. Ernest Aubert, Vallée de Joux.
M. Jean-Pierre Marquis, Delémont (Jura).

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 31 mars 1960, une grille conforme à la « grille originale », à l'*Imprimerie J. Bron S.A., Pré-du-Marché 11, Lausanne*.

YVERDON

*Un relais...
Le Buffet !*

A. MALHERBE-HAYWARD
Téléphone (024) 2 31 09